

**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France  
la profession d'aide-soignant**

---

**Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France**

**Vu** l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

**Vu** l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

**Vu** la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS CRF de TOURCOING au nom des intéressés en date du 22 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

**DECIDE**

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au **12 septembre 2022** :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
BOSQUET	Anaïs
DELEPLANQUE	Loralyne
DELEU	Laura
DUCHATEAU	Clarisse



NOM	PRENOM
LECHEHEB	Yasmine
LOMBARD	Florian
NASSIBANE	Rkia
VANDENHEEDE	Louise
BRUNEEL	Marine
DEVREESE	Syvilye
ISSIAKHENE	Ines
KEIRSBULCK	Zoé
LEBRUN	Chloé
LEMAIRÉ	Doriane
FORGEZ	Léa
KHADHRAOUI	Sarah
DUVINAGE	Axelle

Fait à LILLE, le 22 juillet 2022

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur régional de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
p.o. le chef de service



Nicolas SAENEN